

Conseillers en exercice : 10. Présents : 6. Votants : 10

PRESIDENCE : Evelyne LALOË, Maire

PRESENTS : Evelyne LALOË, Jean-Claude ALLOATTI, Lydie L'HOMME,
François DELPORTE, Jean-Claude BLANCHARD et Jean-Jacques GRANDSIRE

ABSENTS : Philippe WURTZER a donné procuration à Evelyne LALOË
Franck LARONCHE a donné procuration à Jean-Claude BLANCHARD
Françoise MEDERNACH a donné procuration à Lydie L'HOMME
Guy TELMAR a donné procuration à Jean-Claude ALLOATTI

SECRETAIRE de SEANCE : Jean-Claude ALLOATTI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Adoption du rapport d'évaluation de la CLECT

Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC), qui porte sur les transferts liés aux compétences obligatoires de l'Agglomération, doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 132 communes membres.

Il confirme le principe fondateur, inscrit dans la charte, de neutralisation fiscale et budgétaire des effets de la création de la communauté d'agglomération, tant pour les communes que pour les contribuables.

Le conseil municipal adopte le rapport d'évaluation de la CLECT, transmis le 12 septembre 2017 par le Président de la CLECT.

Adoption des montants de l'attribution de compensation (AC) définitive pour 2017

La CAC a retenu le principe de l'attribution de compensation « libre », qui permet de corriger tous les effets de transfert financiers et fiscaux ;

pour neutraliser les mouvements financiers et fiscaux actuellement identifiés suite à la création de la communauté d'agglomération, et pour assurer la neutralité du système avec les communes et les contribuables.

Pour la commune de VAROUVILLE, l'AC libre définitive 2017 s'élève à 150 € en fonctionnement et 0 € en investissement

Le Conseil Municipal approuve les montants d'AC 2017, tels qu'ils ont été notifiés par la communauté d'agglomération.

Prise de compétence « soutien à la maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin » par la CAC

Le code du travail prévoit que les collectivités et leurs groupements concourent au service public de l'emploi notamment en participant aux maisons de l'emploi et aux structures d'insertion.

Ces actions sont menées sur notre territoire par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin (MEF). La MEF porte la mission locale, qui a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale. Elle anime aussi la MIFE (mission d'information sur la formation et l'emploi), qui se décline à Cherbourg (Cité des métiers) et à Valognes (espace emploi formation). Elle porte le PLIE, dispositif qui permet un accompagnement spécifique et individualisé pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le bassin d'emploi du Cotentin correspondant au périmètre d'action de la MEF, le soutien à la MEF a par conséquent vocation à être porté au niveau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

S'agissant d'une compétence facultative, les communes membres de la Communauté d'Agglomération sont appelées à formuler leur avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription dans les statuts de la CAC, au 1er janvier 2018, de la compétence facultative : « Soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail ».

Prise de compétence « Santé et accès aux soins » par la CAC

Le conseil municipal émet un avis favorable au transfert à la CAC, de la compétence « Santé et accès aux soins » dont le contenu est le suivant :

- Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé,
- Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention
- Coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire,
- Elaboration d'un diagnostic de santé intercommunal,
- Elaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé

Prise de compétence « Enseignement Supérieur et Recherche » par la CAC

Le conseil municipal émet un avis favorable au transfert à la CAC, au 1^{er} janvier 2018, de la compétence « Enseignement Supérieur et Recherche » dont le contenu est le suivant :

- soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'éducation. Actions de développement, d'animation et de promotion.
- Soutien à la vie étudiante

LOCATION DU LOGEMENT 35 RUE DE L'EGLISE

Mme le Maire rend compte au conseil des visites du logement et des candidats.

Le logement a été attribué à M. Hébert et Mme Lenormand.

AFFAIRES DIVERSES

- La Trésorerie de St Pierre Eglise fermera définitivement au 31 décembre 2017. Les communes du canton du Val de Saire seront toutes rattachées à la Trésorerie de Quettehou ; et les particuliers à la Trésorerie Municipale de Cherbourg.
- Jean-Claude Blanchard informe le conseil que le Syndicat d'Eau du Val de Saire sera dissous au 31 décembre prochain. Ses compétences seront exercées par la CAC. Les abonnés payeront leurs factures à la Trésorerie de Cherbourg.
- Le Noël des enfants aura lieu le 16 décembre. Comme chaque année, la commune invite les enfants au cinéma de Réville avant l'arrivée du Père Noël, dans la salle communale.
- La bande STOP sera repeinte à Etesneville. Par ailleurs, la Gendarmerie a effectué des contrôles et verbalisé plusieurs conducteurs, dont un tracteur qui n'a pas bien marqué le stop.